



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'AVEYRON et DU LOT

**Consultation du public relative au projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson demandée par le bureau d'étude « Aquascope », sur la rivière « Lot », communes de Bouillac, Asprière et Cuzac.**

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES de  
L'AVEYRON**

**Service**  
Eau et Biodiversité

**Unité**  
Milieux naturels et biodiversité

**Affaire suivie par :**

Jean - Michel BATUT  
tél. : 05.65.73.50.95  
fax : 05.65.73.51.25  
courriel :  
jean-  
michel.batut@aveyron.gouv.fr

**DIRECTION  
DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES du LOT**

**Service**  
Eau, Forêt et Environnement

**Unité**  
Police de l'eau, DPF,  
Navigation

**Affaire suivie par :**

Olivier VIDAL  
tél. : 05.65.23.61.37  
fax : 05.65.23..61.61  
courriel :  
olivier.vidal@lot.gouv.fr

-----  
**Note de présentation**  
-----

**- Contexte réglementaire :**

Le code de l'environnement, qui codifie la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30/12/2006, gère la pêche en eau douce et les ressources piscicoles dans les articles L.430-1 à L.438-2, ainsi que dans les articles R.431-1 à R.437-13.

Ces articles permettent d'appliquer la réglementation nationale au niveau départemental, en l'adaptant aux spécificités du contexte local, par la prise des arrêtés préfectoraux.

-----  
**- Objet de l'autorisation :**

- Cet inventaire piscicole intervient dans le cadre de l'étude d'impact d'un projet de micro-centrale prévue sur la rivière « Lot », communes de Bouillac, Asprière et Cuzac.

-----  
**- Dates et lieux de la consultation :**

En application de la loi N° 2012-1480 du 27 décembre 2012 concernant le principe de mise en oeuvre de participation du public à la préparation des décisions relatives à l'environnement, le présent projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique.

La consultation du public est ouverte sur le site des services de l'Etat en Aveyron et du Lot du 25 août 2016 inclus au 8 septembre 2016 inclus.

Vous pouvez consulter le projet d'autorisation exceptionnelle de capture et de transport du poisson demandée par le bureau d'étude « Aquascope », domaine de Cécélès - 1520 route de Cécélès - 34270 Saint Mathieu de Trévières, en annexe de la présente note.

Le public peut faire valoir ses observations après avoir précisé le sujet auquel elles se rattachent directement en ligne aux adresses suivantes : [ddt-seb@aveyron.gouv.fr](mailto:ddt-seb@aveyron.gouv.fr) et [ddt-sefe@lot.gouv.fr](mailto:ddt-sefe@lot.gouv.fr) ou par courrier aux adresses suivantes : D.D.T de l'Aveyron - Service eau et biodiversité - 9, rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 Rodez cedex 09. et DDT du Lot - Service forêt, eau et environnement, 127 quai Cavaignac - 46009 CAHORS Cedex